

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EN COTE D'IVOIRE

Avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires au développement, notamment



www.gcpnd.gouv.ci

Après plus d'une décennie de crises, l'économie ivoirienne est en passe de réussir son décollage économique avec la mise en place de la nouvelle stratégie économique définie dans le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'un programme d'investissement autour de puissants moteurs de croissance capables d'impulser une dynamique de croissance forte, soutenue, solidaire, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre de la seconde revue du programme économique et financier soutenu par la Facilité Élargie de Crédit du Fonds Monétaire International, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB en termes réels) a été revu à la hausse pour la deuxième année consécutive. En 2012, il devrait atteindre 8,6% contre une prévision initiale de 8,1%, plaçant ainsi la Côte d'Ivoire parmi les pays à forte croissance en Afrique et dans le monde. Le taux de croissance attendu en 2013 est de 9% et de 10% pour 2014-2015. Tous les secteurs d'activités contribueront à ce regain de dynamisme de l'activité économique.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a fait de l'investissement un levier de la relance économique avec un taux qui devrait passer de 8,2% du PIB en 2011 à 12,5% en 2012, à 16,2% en 2013, à 20,2% en 2014 et 23,4% en 2015. L'investissement public passerait de 2,8% du PIB en 2011, à 5,2% en 2012, 7,4% en 2013, 9,3% en 2014 et 9,7% en 2015.

La création d'une économie dynamique et compétitive est au centre de la nouvelle stratégie avec un rôle majeur joué par le secteur privé dont l'investissement passerait de 5,4% du PIB en 2011 à 7,1% du PIB en 2012 et 8,8% en 2013, 10,9% en 2014 et 13,7% en 2015. Pour y parvenir, des mesures sont mises en place pour créer un des meilleurs climats des affaires en Afrique et pour promouvoir des partenariats public-privé.

Les principales actions entreprises concernent les domaines relatifs à l'assainissement du cadre macroéconomique et des finances publiques, au renforcement de la gouvernance et à l'amélioration du climat des affaires.

1- Au titre de l'assainissement du cadre macroéconomique

Le secteur privé conduit ses activités dans un environnement macroéconomique général, qui détermine dans une large mesure, les choix stratégiques en matière d'investissement. C'est pourquoi, l'assainissement du cadre macroéconomique constitue pour le Gouvernement, une nécessité, voire une exigence, dans le processus de relance de la croissance.

A cet égard, dès la fin de la crise post-électorale, des dispositions ont été prises pour relancer immédiatement les activités, en vue de rétablir la stabilité macroéconomique. Il s'agit, entre autres, du paiement d'importants arriérés vis-à-vis du secteur privé, des allègements fiscaux en appui à la reprise des activités, mais surtout, des échanges conduits avec les opérateurs économiques pour partager la vision du Gouvernement, ainsi que les politiques qui en découlent, en tenant compte des préoccupations mutuelles des parties.

Sur cette base, le Gouvernement a œuvré à garantir :

- le trend de la croissance économique soutenue et stable, prenant en compte les perspectives de court, moyen et long termes, garantissant en conséquence la prévisibilité de l'action publique ;
- la maîtrise de l'inflation, afin de réduire les risques liés à la volatilité des prix et conforter les choix d'investissement ;

- la bonne tenue des comptes extérieurs, nécessaire pour éviter des déséquilibres préjudiciables à la conduite des échanges commerciaux ;
- la poursuite par les Autorités monétaires, de la mise en œuvre d'une politique maîtrisée, afin de mieux soutenir l'activité et maintenir une quasi-absence d'inflation d'origine monétaire.

Dix huit (18) mois après la fin de la crise post-électorale, ces différents axes de la gestion macroéconomique sont bien tenus. En effet, le retour à une croissance soutenue dès 2012 est une réalité, en témoigne les projections actualisées de fin 2012 et les perspectives susmentionnées pour les prochaines années. Le potentiel de croissance qui est encore immense, permet au Gouvernement de maintenir cette tendance, en orientant l'investissement public en forte hausse vers les secteurs les plus porteurs de croissance et à forte capacité d'absorption de main d'œuvre pour réduire le chômage.

Le niveau de l'inflation s'est établi à fin août 2012 à 0,3% en moyenne contre 4,9% en 2011, pour une norme communautaire de 3%. Par ailleurs, la seconde évaluation du programme économique et financier, basée sur les données à fin 2012, confirme également la bonne tenue des comptes extérieurs et la poursuite d'une politique monétaire maîtrisée par la BCEAO.

Au total, à travers le suivi régulier de l'activité et la mise à disposition du public, de façon mensuelle, des notes de conjonctures présentant les évolutions sectorielles en liaison avec les projections, le Gouvernement permet au secteur privé, de mieux suivre le cadre macroéconomique d'ensemble et d'anticiper les perspectives dans ses choix en matière d'investissement.

2- Au titre de l'assainissement des finances publiques

L'assainissement des finances publiques constitue, après le cadre macroéconomique, le second axe de la politique économique ayant une incidence directe sur le secteur privé. En effet, le budget, en tant qu'instrument d'opérationnalisation de la politique du Gouvernement, est suivi particulièrement par le secteur privé, en ce que son exécution implique des volumes d'opérations financières importantes, mais, détermine dans une large mesure, le respect des principes de bonne gouvernance.

C'est pourquoi, un accent particulier a été mis sur l'amélioration du processus de gestion budgétaire. Dans ce cadre, les actions mises en œuvre portent sur :

- **la normalisation du processus de préparation et d'adoption du budget de l'Etat**, avec :
 - o la transmission du projet de budget 2013 à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 2012, dans le respect des délais constitutionnels pour la première fois depuis octobre 1999 ;
 - o l'adoption du projet de Loi de règlement 2011 et sa soumission à l'Assemblée Nationale, au même moment que le projet de budget 2013 ;
 - o la régularisation de la gestion budgétaire de 2004 à 2010, avec l'adoption de Lois de règlement sur cette période, rendant ainsi compte de l'exécution du budget de l'Etat.
- **la poursuite de la transparence en matière de gestion budgétaire**, à travers, notamment :

- la publication du budget de l'Etat sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances ;
 - l'organisation d'une rencontre annuelle avec le secteur privé, les organisations syndicales et la société civile, appelée « rentrée budgétaire » pour présenter la situation d'exécution du budget de l'année antérieure, les composantes du nouveau budget et les dispositions prises relativement à son exécution;
 - l'adoption de la situation d'exécution budgétaire chaque trimestre et sa publication sur le site Internet (www.finances.gouv.ci) ;
 - l'élaboration du tableau des opérations financières de l'Etat chaque mois et sa publication sur le site Internet du Ministère des Finances ;
 - la publication de la situation trimestrielle de la dette publique (intérieure et extérieure) sur le site Internet du Trésor Public (www.tresor.gov.ci) ;
 - le suivi du paiement des dépenses publiques, en vue de ne pas accumuler de nouveaux arriérés intérieurs, au-delà de 90 jours.
- **la restauration de la viabilité de la dette publique et son maintien à moyen et long terme** à travers, notamment :
- l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE qui permet de restaurer la soutenabilité de la dette publique, appréciable par des ratios d'endettement désormais en ligne avec les standards internationaux. Ainsi :
 - le rapport du stock de la dette extérieure sur les exportations est passé de 148,4% en 2007 à 36,1% après le point d'achèvement, pour une norme de viabilité de 150%;
 - le rapport du stock de la dette extérieure sur le PIB, est passé de 67,8% en 2007 à 18,2% pour une norme de 40% ;
 - le rapport du stock de la dette sur les recettes budgétaires est passé de 351,9% en 2007 à 97%, pour une norme de 250% ;
 - le rapport de la dette publique totale sur le PIB est passé de 79% en 2007 à 36% pour une norme communautaire de 70%.
 - la mise en place d'un Comité National de la Dette Publique (CNDP), pour définir une stratégie nationale, basée sur l'analyse de viabilité et encadrer l'endettement, afin d'éviter tout nouveau dérapage pouvant remettre en cause la soutenabilité de la dette publique.

En somme, le Gouvernement a pris des dispositions appropriées, en vue d'éviter tout dérapage en matière de gestion budgétaire et d'informer régulièrement les populations, les partenaires au développement ainsi que le secteur privé, dans le but de garantir la transparence, la traçabilité des opérations et surtout l'efficacité de la gestion des finances publiques.

3- Au titre du renforcement de la gouvernance

La longue période de crises que la Côte d'Ivoire a traversée s'est caractérisée notamment par une faiblesse de la gouvernance. Dans ces conditions, la relance économique qui place le secteur privé au cœur de la politique du Gouvernement, nécessite des mesures énergiques de promotion et de renforcement de la gouvernance. Les principales actions et réformes suivantes ont été mises en œuvre. Il s'agit, notamment :

- du renforcement de la transparence et de l'efficacité de la gestion des marchés publics, avec la création et l'opérationnalisation d'une Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), structure indépendante, comprenant trois (03) collèges de représentations, au niveau de son instance décisionnelle, à savoir, l'Administration Publique, le secteur privé et la Société Civile, garantissant ainsi l'impartialité des décisions ;
- de la poursuite des activités du Comité National pour l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ;
- de la publication trimestrielle de rapports sur les flux physiques et financiers du secteur énergie et la situation de la collecte et de l'utilisation des redevances collectées sur le café et le cacao ;
- de la production d'un rapport trimestriel sur la situation des enlèvements de pétrole brut et leur répartition entre acteurs (Etat, secteur privé) ;
- de l'évaluation trimestrielle des Directions des Affaires Administratives et Financières des Ministères ;
- de la réforme de la justice, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'indépendance du système judiciaire ;
- du renforcement de la compétitivité des secteurs clés de l'économie, avec des réformes importantes comme la filière café cacao, le secteur énergie ;
- de la mise en place d'une brigade anti-corruption au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances.

4- Au titre des actions spécifiques liées à l'amélioration du climat des affaires

Au-delà de l'amélioration du cadre globale des activités, le Gouvernement a pris des dispositions pour promouvoir l'entrepreneuriat et soutenir le secteur privé. Ces actions portent sur le cadre institutionnel de gestion et sur le volet opérationnel.

De façon synthétique, les réformes mises en œuvre ainsi que les actions qui en découlent se présentent comme suit :

- En matière d'amélioration de l'environnement sécuritaire :

- renforcement de la lutte contre les facteurs de surcoûts injustifiés pour les entreprises, à travers :
 - l'équipement et le renforcement des capacités des agents des postes de contrôles de la Police ;
 - la création d'une Unité de la Police pour lutter contre le racket et les tracasseries routières ;
 - l'adoption du code de déontologie de la Police Nationale et de la Charte d'Accueil du Policier, en vue de permettre à la Police Nationale de jouer le rôle de « fabrique de cohésion sociale » et se départir des pratiques liées à la corruption ;
 - le recensement biométrique des ex-combattants démobilisés, des jeunes associés, des ex-miliciens et membres des groupes d'auto-défense, et des personnes s'étant familiarisées au maniement des armes.

- amélioration de la sécurité perceptible à travers l'indice de sécurité sur l'échelle de classement des Nations Unies ramené l'indice à 2 contre 4 durant la période d'après crise, entre autres, grâce :
 - au renforcement du dispositif de couverture et de surveillance du territoire national, par la réorganisation des forces de police, de gendarmerie et des militaires ;
 - à la réhabilitation des Commissariats, des tribunaux et des maisons d'arrêts et de correction.
- **En matière de renforcement de l'efficacité de l'Administration publique**, les actions mises en œuvre concernent :
 - l'adoption d'un code de déontologie des membres du Gouvernement et d'un code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
 - la fixation de nouveaux horaires officiels de travail, plus compatibles avec les exigences rendement et d'efficacité ;
 - le renforcement du contrôle d'assiduité et de la notation des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
 - la suspension de salaires et d'indemnités de fonction indûment perçus par certains fonctionnaires ;
 - le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et la mise en place d'un Système Intégré de gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SYGFAE) ;
 - l'informatisation de la gestion des fonctionnaires et Agents de l'Etat, avec la création d'un site Internet pour le suivi des actes individuels et l'évolution du profil professionnel ;
 - la mise en place d'un mécanisme pour l'authentification des diplômes et des arrêtés d'admission des fonctionnaires ;
 - la création des secrétariats généraux des Ministères ainsi que des Directions des ressources humaines pour mieux gérer les effectifs et assurer une meilleure continuité du service.

En somme, conscient que de l'efficacité et de la qualité de l'Administration publique dépend le dynamisme du secteur privé, le Gouvernement est engagé dans un processus de réforme dont l'objectif est de réduire significativement les coûts, en termes de crédibilité de l'acte administratif, de délais de production et de frais induits liés notamment à la corruption.

- **En matière d'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures**, les principaux acquis se résument comme suit :
 - l'augmentation substantielle des dotations budgétaires consacrées aux investissements, perceptible à travers le taux d'investissement public qui passe de 2,8% en 2011 à 5,4% en 2012 et 7,5% en 2013 ;
 - la mise en œuvre d'un vaste chantier de construction et de réhabilitation de routes urbaines, interurbaines et pistes villageoises, sur toute l'étendue du territoire, notamment le pont Henri KONAN BEDIE, l'Autoroute du Nord, l'Autoroute de Grand Bassam, les Ponts de Bouaflé et de Jacqueville, le

programme de renaissance des infrastructures urbaines, les pistes d'accès aux zones de production agricole ;

- l'accroissement de l'offre d'énergie pour soutenir la demande plus importante induite par le regain de dynamisme de l'activité, à travers le développement de nouvelles phases au titre des centrales thermiques d'Azito et de CIPREL, la construction d'une nouvelle centrale à Bingerville ainsi qu'un nouveau barrage hydroélectrique à Soubré, en plus de l'augmentation des capacités de la centrale AGGREKO ;
- la réforme des secteurs des télécommunications, en vue d'améliorer la qualité des services et optimiser le rôle des organes de régulation ;
- la remise en état et la construction de nouvelles infrastructures pour garantir l'accès à l'eau potable sur toute l'étendue du territoire national.

- **En matière d'amélioration du cadre institutionnel et opérationnel d'exercice des activités économiques**, les acquis peuvent se résumer comme suit :

- l'existence d'un Code des marchés publics garantissant à la fois la séparation des fonctions de régulation et de gestion, de même que les recours devant une Autorité indépendante ainsi que les principes de sous-traitance et de co-traitance pour faciliter l'accès des PME à la commande publique ;
- l'adoption d'un nouveau Code des investissements en juin 2012, en remplacement de celui de 1995, en vue de prendre en compte les nouvelles aspirations du secteur privé ;

Ce nouveau Code prévoit plusieurs dispositions visant à rassurer et améliorer l'attrait des investisseurs. A cet effet, seize (16) garanties sont accordées aux investisseurs contre trois (3) dans celui de 1995. Celles-ci portent notamment sur la liberté d'accès aux devises, l'assistance de l'Etat aux entreprises sinistrées, l'accès aux zones industrielles aménagées etc. En outre, plusieurs avantages fiscaux sont également consentis, à savoir : l'exonération totale de la TVA pendant la phase d'investissement, l'exonération des droits d'enregistrement sur tous les actes soumis à enregistrement, le tarif préférentiel pour l'achat d'eau et d'électricité et les prestations de nouvelles technologies, l'allongement de la durée des avantages dans les zones franches, l'exonération partielle sur la part patronale de l'impôt sur les traitements et salaires ;

- l'adoption de Codes spécifiques à certains secteurs clés, notamment le code pétrolier, le code de l'électricité, des télécommunications ;
- l'adoption d'un projet de loi relatif à l'exécution des décisions des sentences arbitrales ;
- la création des tribunaux de commerce et le démarrage des activités de celui d'Abidjan depuis le 1^{er} octobre 2012 ;
- l'adoption du décret n°2012-05 du 11 janvier 2012, portant définition de la Petite et Moyenne entreprise (PME), pour un meilleur ciblage des politiques ;
- l'adoption de la loi relative à la protection des Droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de biens et services.

- **S'agissant de l'amélioration de l'offre et de la qualité de la main d'œuvre :**
 - o la réhabilitation des universités et grandes écoles publiques et réforme du système d'enseignement, notamment, avec la mise en place du système Licence, Master, Doctorat (LMD), pour mieux intégrer les questions liées à l'adéquation formation-emploi ;
 - o la revue des établissements d'enseignement professionnel supérieur, avec l'instauration de conditionnalités plus contraignantes en matière de délivrance des autorisations et fermeture d'établissements ne répondant pas aux critères requis ;
 - o la revue du portefeuille des programmes de formation, en accord avec les faitières du secteur privé, dans le but d'une meilleure adéquation formation / emploi ;
 - o la réforme du système d'enseignement technique, pour vulgariser les métiers à forte demande et rapprocher les établissements des populations ;
 - o le renforcement du dispositif d'encadrement post qualification, à travers un rôle plus actif du fonds de développement de la formation Professionnelle et de l'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP).

- **En ce qui concerne les actions ciblées en faveur du secteur privé, les réalisations comprennent :**
 - o la création du Guichet Unique de l'Investisseur qui est logé au Centre de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI) est devenu opérationnel en octobre 2012, avec un objectif de concentrer en un seul lieu, les acteurs impliqués dans la création d'entreprise afin de ramener le délai à 48 heures ;
 - o la poursuite du maintien des mesures fiscales de soutien à la relance économique, dans le cadre des annexes fiscales 2011, 2012 et 2013 ;
 - o la mise en place d'un Comité bipartite pour le suivi du paiement des crédits de TVA, avec pour résultat une non accumulation de nouveaux crédits de TVA en 2012 et apurement de 14,3 milliards sur les arriérés à fin 2011 de 32,3 milliards, conformément à un plan d'apurement convenu avec le secteur privé ;
 - o la poursuite des efforts d'apurement des arriérés intérieurs, avec une réduction nette des exigibles de 24,2 milliards à fin juin 2012 et mise en œuvre d'un audit des arriérés et des passifs enregistrés avant fin 2010 ;
 - o le paiement régulier des dépenses d'investissement dans le délai de 90 jours, pour soutenir la dynamique de relance de l'activité par la hausse des investissements, grâce à un dispositif d'isolement des ressources affectées au paiement des investissements et un suivi particulier ;
 - o la mise en place d'un centre de ressources dans le cadre du projet d'Appui à la Revitalisation et des Petites et Moyennes Entreprises (PARE/PME), en liaison avec la Banque Mondiale, pour restructurer et renforcer les capacités des PME ;
 - o la création d'une plate forme de services APEX-CI, en vue d'apporter un appui institutionnel et opérationnel aux entreprises et au Gouvernement, dans le cadre de la promotion du secteur privé ;

- l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité économique, avec la lutte contre la contrebande et la contrefaçon et le renforcement de l'analyse du risque en douane ;
- le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux, avec la création de la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) et l'opérationnalisation du Groupe Intergouvernemental d'Actions contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) ;
- la création et le renforcement de structures d'appui à l'initiative privée, notamment : l'Institut National Ivoirien de l'Entreprise (INIE), le CEPICI, l'Association pour la Promotion des Exportation en Côte d'Ivoire (APEX-CI), le Fonds Ivoirien pour le Développement de l'Entreprise Nationale (FIDEN), le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises (BRMN), le Laboratoire National d'Essais de qualité, de métrologie et d'Analyses (LANEMA) ;
- le renforcement du cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé, à travers la redynamisation du Comité de Concertation entre l'Etat et le secteur Privé (CCESP) et de ses Groupes de Réflexion sur les questions liées au développement du secteur privé (Compétitivité, Doing Business, Zones Industrielles, Entreprises sinistrées) ;
- la prise de mesures appropriées pour mettre à la disposition des entreprises, des terrains industriels.

5- Perspectives

Le Gouvernement entend poursuivre l'ensemble des réformes entamées pour créer les conditions d'attrait des investissements.

A cet égard, l'objectif au plan macroéconomique et des finances publiques est de capitaliser l'expertise acquise, après plusieurs années de gestion des programmes économiques et financiers.

Au niveau budgétaire, après la restauration de la viabilité de la dette publique et la normalisation du processus budgétaire, le cadre réglementaire sera revu à court terme, afin de le rendre conforme aux dispositions communautaires, notamment à travers la transposition des directives relatives aux finances publiques.

De même, en ce qui concerne la dette publique, la mise en œuvre de l'analyse de viabilité et la définition d'une stratégie nationale concentreront les efforts du Gouvernement, de même que la réforme des services en charge de la gestion opérationnelle, pour intégrer les nouveaux enjeux.

En outre, le Gouvernement continuera la production de rapports trimestriels sur la gestion des finances publiques, de tableaux de synthèses et la tenue de rencontres périodiques, pour mettre à la disposition du secteur privé, l'ensemble de la documentation nécessaire à une meilleure appréciation des politiques économiques et financières.

En matière de promotion du secteur privé, une loi sur la normalisation sera adoptée par le Gouvernement avant la fin de l'année 2012. Il est également prévu la création d'un Guichet Unique du Commerce extérieur dans une optique de célérité, de simplification, des procédures et des gains pour les opérateurs économiques ; l'adoption de projets de textes en matière de renforcement de la concurrence et de consommation.

Enfin, pour ce qui est des actions spécifiques portant sur l'environnement des affaires, l'ambition est d'améliorer substantiellement le classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport « Doing Business » dès la prochaine édition (2012/2013), en œuvrant à la poursuite des activités du Comité mis en place à cet effet et en capitalisant l'évolution favorable d'ensemble de la situation sociopolitique, économique et de la gouvernance. De façon spécifique, avant la fin du mois de novembre 2012, le Gouvernement va rendre pleinement opérationnel le tribunal de commerce d'Abidjan et mettra effectivement en place le Guichet Unique de l'Investissement.

Conclusion

Après la crise post-électorale qui n'a pas remis en cause les fondamentaux de l'économie, le Gouvernement s'attèle à mettre en œuvre un vaste chantier de réformes, qui va permettre d'optimiser le potentiel pour placer véritablement le secteur privé au cœur du dispositif de relance économique et de promotion de l'emploi.

Cela devrait contribuer à améliorer significativement l'environnement des affaires, ainsi que la perception de la Côte d'Ivoire, dont le classement au titre du « Doing Business 2014 » pour l'année 2012-2013, devrait connaître une évolution très favorable.

L'engouement suscité par cette démarche auprès des opérateurs économiques d'horizons divers devrait se généraliser et se concrétiser à court terme, pour faire de la Côte d'Ivoire un pôle de développement économique en Afrique, capable de soutenir l'ambition d'une économie compétitive et dynamique.

C'est pourquoi, aucun effort ne sera ménagé pour créer les conditions incitatives à l'initiative privée et atteindre l'objectif d'une croissance à deux chiffres, à partir de 2014.